



Developing the capacity of
Africa's capacity developers.

AFRICAN MANAGEMENT DEVELOPMENT INSTITUTES' NETWORK

**RÉSEAU DES INSTITUTS ET ECOLES AFRICAINS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ADMINISTRATION
(AMDIN)**

**AVANT-PROJET DE RÉOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 1ER
MARS 2024**

Notant que le Réseau africain des instituts et écoles de développement de l'Administration (AMDIN) existe depuis dix-huit (18) ans et qu'il a apporté une immense valeur ajoutée à ses membres et aux instituts et écoles africains de développement de l'Administration (MDIs) en général.

Reconnaissant avec gratitude le rôle précieux que le Comité exécutif sortant a joué dans le maintien d'AMDIN et pour que l'École nationale de gouvernement sud-africaine ait pu continuer d'assurer le secrétariat du réseau depuis son lancement officiel en 2005.

Reconnaissant que la valeur substantielle d'AMDIN provient des activités financées par les cotisations provenant de ses membres (les MDIs).

Reconnaissant que le réseau a évolué depuis sa création en 2005 et que l'environnement du renforcement des capacités des États africains a considérablement changé.

Acceptant qu'il est nécessaire d'établir une voie solide pour la croissance et la durabilité d'AMDIN.

De ce qui précède, **l'Assemblée générale** a décidé ce qui suit :

- 1) La NSG (l'École nationale de gouvernement sud-africaine) sera un secrétariat permanent d'AMDIN, appuyé par un haut fonctionnaire qui sera détaché du bureau de chaque vice-président dans chacune des régions. Ces hauts fonctionnaires assureront la liaison avec le Secrétariat à Pretoria lorsqu'ils seront en poste dans leurs institutions respectives. Les rôles et les responsabilités seront clairement définis.

[Signature]

- 2) Chaque chef de MDI (Institut ou Ecole) nommera un autre haut fonctionnaire qui sera responsable de toutes les questions de fond et de la conduite des opérations d'AMDIN dans chaque institut ou école.
- 3) L'AG a élu les chefs d'établissement pour siéger au Comité exécutif de 2024 à 2027. Il s'agit de chefs d'établissements suivants :

Président : M. Guillaume Banga Wakimesa (RDC)

Secrétaire général : Prof. Busani Ngcaweni (Afrique du Sud)

Vice-Président Afrique de l'Est : Dr James Nkata (Ouganda)

Vice-Président Afrique de l'Ouest : Prof. Samuel Bonsu avec le Dr Patrick-Tandoh-Offin comme mandataire (Ghana)

Vice-Présidente Afrique centrale : Mme Gladys Njoukiang (Cameroun)

Vice-Président Afrique australe : Prof. Royson Mukwena (Zambie)

Vice-Présidente Afrique du Nord : Mme Nada Biaz (Maroc)

- 4) L'AG a chargé le nouveau Comité exécutif de réviser les statuts d'AMDIN afin de permettre aux DG/chefs d'institutions d'avoir des mandataires pour les remplacer lors des réunions du comité exécutif s'ils ne sont pas disponibles.
- 5) L'AG a chargé le nouveau Président d'AMDIN d'écrire une lettre aux ministres des pays des membres nommés au sein du Comité exécutif, informant ainsi l'Autorité exécutive de leurs responsabilités et de leurs rôles.
6. L'introduction des nouveaux programmes conjoints, l'introduction de recherches conjointes, la production conjointe de connaissances et l'échange de professeurs en créant pour ce faire des sous-comités.
- 7) Chaque bureau du vice-président de la région tient des réunions trimestrielles dans sa région pour faire le suivi de la mise en œuvre des programmes et discuter des progrès et des questions opérationnelles. Un calendrier des dates doit être établi par le bureau de chaque vice-président et soumis au secrétaire général.
- 8) L'AG a chargé le Secrétaire général de désigner le Directeur financier de l'École nationale de gouvernement pour agir en tant que représentant de l'AMDIN pour toutes les questions concernant et traitant avec les services fiscaux sud-africains (SARS).
- 9) L'AG a adopté le plan stratégique quinquennal et a chargé le nouveau Comité exécutif de le finaliser et d'y inclure le budget. C'est le président du sous-comité qui dirigera cette tâche.
- 10) L'AG a adopté la stratégie de mobilisation des ressources et a prié le président du sous-comité de mobilisation des ressources de finaliser le budget et de le soumettre au président du sous-comité de la planification stratégique pour qu'il soit inclus dans le plan stratégique quinquennal.

P

- 11) Le Comité exécutif nouvellement élu tiendra sa première réunion à une date à déterminer conjointement avant le 30 avril 2024.
- 12) L'Assemblée Générale a adopté qu'AMDIN doit continuer à travailler avec l'Union Africaine pour mettre en œuvre la Charte Africaine des Valeurs et Principes dans la Fonction Publique et l'Administration.
- 13) L'AG a adopté qu'AMDIN doit renforcer la coopération avec l'Association Africaine d'Administration et de Gestion Publiques (AAPAM) en mettant en œuvre le protocole d'accord signé par l'ancien Comité Exécutif.
- 14) L'AG a adopté qu'AMDIN doit continuer à collaborer avec des organisations partageant les mêmes idées telles que l'Institut de développement de la gestion de l'Afrique de l'Ouest (WAMDEVIN)
- 15) Chaque région veillera à ce que d'autres MDI dans d'autres pays rejoignent AMDIN afin d'accroître le nombre de ses membres.
- 16) Le président sera l'hôte de la première réunion du conseil d'administration du Journal avec les nouveaux membres
- 17) Le président devra assurer des consultations continues avec le Comité exécutif d'AMDIN et ses membres, en utilisant les communications électroniques et les réunions Zoom, le cas échéant.

Il est conclu que l'Assemblée générale qui s'est tenue le 1er mars 2024 a représenté une étape cruciale pour assurer l'avenir du réseau.

LE PRESIDENT

M. GUILLAUME BANGA WAKIMESA

DATE: le 15 MARS 2024

